

REGLEMENT PARTICULIER RALLYES

38^{ème} rallye régional de la Haute-Saône

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	lundi 7 août 2017
Ouverture des engagements :	lundi 7 août 2017
Clôture des engagements :	lundi 25 septembre 2017 à minuit
Parution du road-book :	dimanche 1 octobre 2017
Dates et heures des reconnaissances :	dimanche 1 octobre 2017 de 9h à 12h et de 14h à 18h vendredi 6 octobre 2017 de 9h à 12h et de 14h à 18h
Vérifications des documents et des voitures le :	vendredi 6 octobre 2017 de 16h00 à 20H30
Lieu :	Garage PERRINGERARD RENAULT Rue Martinet 70110 Villersexel
Heure de mise en place du parc de départ le :	vendredi 6 octobre 2017 à 16h30
Lieu :	Place du Général de Gaulle 70110 Villersexel
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le :	vendredi 6 octobre 2017 à 19h00
Lieu :	Hôtel de ville de Villersexel
Publication des équipages admis au départ le :	vendredi 6 octobre 2017 à 21h00
Lieu :	Place du Général de Gaulle 70110 Villersexel
Publication des heures et ordres de départ le :	vendredi 6 octobre 2017 à 21h00
Lieu :	Place du Général de Gaulle 70110 Villersexel
Briefing des pilotes prioritaires le :	écrit et distribué aux vérifications administratives
Samedi 7 octobre 2017 à 8h00	Départ de : parc fermé, CH Place du Général de Gaulle, 70110 Villersexel (1 ^{er} VHC)
Samedi 7 octobre 2017 à 16h23	Arrivée : parc fermé, Place du Général de Gaulle, 70110 Villersexel (1 ^{er} VHC)
Vérification finale le :	samedi 7 octobre 2017
Lieu :	Garage PERRINGERARD RENAULT à VILLERSEXEL
Publication des résultats du rallye le :	samedi 7 octobre 2017 30' après l'entrée du dernier concurrent en parc fermé
Lieu :	parc fermé, Place du Général de Gaulle - Villersexel
Remise des prix le :	samedi 7 octobre 2017 à 19h45
Lieu :	Salle des fêtes – Place du Général de Gaulle - Villersexel

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Luronne organise en qualité d'organisateur administratif et technique avec le concours de la Communauté de Communes du Pays de Villersexel et de la ville de VILLERSEXEL, sous le patronage du Conseil Départemental de la HAUTE-SAONE, ainsi que des municipalités traversées, un rallye automobile dénommé : 38^{ème} **rallye régional de la Haute-Saône**.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté le 22 / 7 / 2017 sous le numéro 66-721

Comité d'Organisation

Président :	Michel MAUVAIS
Membres :	Comité directeur de l'ASA Luronne
Membre exécutif :	Thierry COURANT
Secrétariat du rallye, adresse :	ASA Luronne, 1 Rue Général LECLERC 70000 NAVENNE
Téléphone :	03.84.75.78.42
Fax :	09.71.70.68.60
Permanence du rallye :	hôtel de Ville, salle du haut coté place du Général de Gaulle
Lieu :	70110 VILLERSEXEL
Date, horaire :	vendredi 6 octobre 2017 de 16h00 à 21h30 et samedi 7 octobre 2017 de 7h00 à 20h00

Organisateur technique

Nom :	ASA Luronne
Adresse :	1 Rue général LECLERC 70000 NAVENNE

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs :

		Claude CONDAMIN	licence 0314/122813
		Patrice COTTET	licence 0305/8012
		Jean Michel MARTIN	licence 0314/27433
Directeur de Course :	au PC	Daniel BLANQUIN	licence 0308/1941
Directeurs de Course Adjoints :	adjoint au D/C au PC	Hubert BENOIT	licence 0411/3617
	Voiture tricolore	Michel PISSARD	licence 0409/5461
	Voiture damier	Claude PETOT	licence 0409/3614
	ES 1 au PC	Denis DUROC	licence 0411/147050
	ES 2 au PC	Thierry TRONTIN	licence 0408/187858
	ES 1	David POUPON	licence 0416/36906
	ES 1 adjoint	Jean-Christophe OUDIN	licence 0204/236865
	ES 2	Gérard FINQUEL	licence 0405/1913
	ES 2 adjoint	Régis BOITEUX	licence 0411/11046
Médecin Chef :		Docteur Eliane BRETL	
Commissaires Techniques responsable :		Claude CUENOT	licence 0405/4454
Commissaires Techniques :		André LALLEMAND	licence 0411/55989
		Denis DERCHE	licence 0314/33547
		Serge BULLIER	licence 0409/19678
		Jean-Louis REVERCHON	licence 0421/6835
Chargés des relations avec les concurrents (CS) :		Monique FRANCE	licence 0409/29181
		Laurent GERALD	licence 0314/2310
Chargés des relations avec la presse :		Pascal ROY	licence 0409/6829
Chargée des commissaires		Sandrine ULRICH	licence 0409/238005

1.2P. ELIGIBILITE

Le 38^{ème} rallye régional de la Haute-Saône compte pour la coupe de France des rallyes 2018 coefficient 2, les challenges de la ligue BFC 2017, les challenges STPI-PRE-SEROUX, VED et ASA LURONNE 2017.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés trouveront sur le site de l'ASA la liste des engagés avec les heures de convocations aux vérifications administratives et techniques qui auront lieu le : vendredi 6 octobre 2017 de 16h00 à 20h30 au Garage PERRINGERARD – RENAULT Rue Martinet 70110 VILLERSEXEL.

Les vérifications finales seront effectuées : Garage PERRINGERARD – RENAULT Rue Martinet 70110 VILLERSEXEL.

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 38^{ème} rallye régional de la Haute-Saône doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 25 septembre 2017.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum. (Moderne+ VHC)

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 310 €
- avec la publicité facultative des organisateurs (1 membre ASA) : 290 €
- avec la publicité facultative des organisateurs (2 membres ASA): 265 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 620 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée suivant le détail présent dans le road book, Rue du Breuil – Rue du Trou au Loup – Rue de la Prairie – Rue des Chailles – Rue de l'Armée de l'Est – Rue du Champs Pommier et Rue de la Croix Marmin à Villersexel.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative vous seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 38^{ème} rallye régional de la Haute Saône représente un parcours de 100,5 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,90 km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1-3-5 : le Prieuré de 5,8 km.

ES 2-4-6 : le château de 7,5 km.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le : dimanche 1 octobre 2017 de 9h à 12h et de 14h à 18h
vendredi 6 octobre 2017 de 9h à 12h et de 14h à 18h

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des commissaires sont :

- Commissaire de route : chasuble orange
- Chef de poste : chasuble orange barrée

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

a) - Prix en espèces :

	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}
SCRATCH	310€	220€	120€	80€	50€
CLASSES					
+ de 15 partants	270€	200€	150€	100€	60€
de 12 à 15 partants	270€	170€	100€	60€	
de 8 à 11 partants	270€	150€	80€		
de 5 à 7 partants	270€	90€	50€		
de 3 à 4 partants	270€	50€			
de 1 à 2 partants	135€				
EQUIPAGE 100% FEMININ	200€	Moins de 3 partants = 100€			

L'attribution des prix dans les groupes et classes se fera sur la base suivante :

Groupe N, FN, A, FA, F2000, FRC, R, GT de Série 2 roues motrices.

b) - Autres récompenses :

Le premier équipage exclusivement féminin recevra la coupe des Dames.

Le pilote de chaque équipage récompensé recevra une coupe.

Le copilote de chaque équipage récompensé recevra une coupe ou un trophée.

Trois commissaires seront récompensés par tirage au sort (coupes).

La remise des prix se déroulera le samedi 7 octobre 2017, Salle des Fêtes, Place du Général de Gaulle à Villersexel, à 19h45. Les équipages ne se présentant pas au complet à la remise des prix perdront le bénéfice des prix et récompenses qui leur seraient attribués.

TOUTES LES INFORMATIONS UTILES SONT DISPONIBLES SUR LE SITE INTERNET :

www.asaluronne.fr